

**C.C.A.S DE CONGENIES**  
**COMPTE-RENDU**  
**SEANCE DU 8 JUILLET 2020**

L'an deux mil vingt et le huit juillet à dix-huit heures trente, le conseil d'administration du CCAS de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement dans la salle du foyer communal, sous la présidence de Mme Fabienne DHUISME, Présidente du Conseil d'Administration du C.C.A.S.

Présents : DHUISME Fabienne, ALATERRE Alain, BOURSE Thibaut, CHENIN Christine, CLAUZET Julie, COURTEVILLE Hélène, MAZELLIER Chantal, MERCIER Marie-Jeanne, MONNIER Joëlle, QUILLERIE Chantal, VALETTE Nicolas, VINCENTI Dominique, VINCENTI Véronique

Absents excusés : Néant

Absents non excusés: Néant

Procurations : Néant

M. BOURSE Thibaut est nommé secrétaire de séance

Ordre du jour :

**DELIBERATIONS :**

- **ADMINISTRATION/SECRETARIAT GENERAL – Election d'un(e) vice-président(e)**
- **FINANCES - BUDGET CCAS– Vote de l'affectation des résultats 2019**
- **FINANCES - BUDGET CCAS– Vote du budget primitif 2020**

**QUESTIONS DIVERSES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**DEL2020\_005 - ADMINISTRATION/SECRETARIAT GENERAL – Election d'un(e) vice-président(e)**

Mme le Maire, présidente du CCAS, expose au conseil d'administration qu'il doit, dès sa constitution élire en son sein un vice-président.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-7 à L.2122-18 et L.2123-20 à L.2123-24-1,

Vu les articles R123-6, R123-8, R 123-16 à R 123-23 du Code de l'Action sociale et de la Famille relatifs au fonctionnement du Conseil d'Administration des Centres Communaux d'Action Sociale,

Considérant qu'il est demandé au Conseil d'Administration du CCAS de procéder à l'élection d'un(e) vice-présidente(e),

Mme le Maire invite les administrateurs qui le souhaitent à présenter leur candidature, et à procéder au vote.

Madame Chantal MAZELLIER se porte candidate.

Mme le Maire après avoir demandé au Conseil d'Administration le mode de scrutin choisi, les membres ayant opté pour un vote à main levée, invite le Conseil d'Administration à procéder à l'élection du (de la) vice-président(e).

Ayant obtenu la majorité absolue, Madame Chantal MAZELLIER a été proclamée Vice-Présidente du CCAS.

**DEL2020\_006 - FINANCES - BUDGET CCAS– Vote de l'affectation des résultats 2019**

La comptabilité M14 appliquée aux CCAS prévoit l'affectation des résultats de clôture de l'exercice précédent. La décision d'affectation porte sur le résultat global de la section de fonctionnement du compte administratif.

Ce solde est constitué du résultat comptable de l'exercice, augmenté, le cas échéant, du résultat reporté de fonctionnement de l'exercice précédent.

Il s'ensuit une procédure qui consiste à :

- constater le résultat global de la section de fonctionnement du compte administratif,
- affecter ce résultat à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

Madame le Maire rappelle les résultats du Compte Administratif de l'exercice 2019, adoptés par délibération du conseil d'administration en date du 4 mars 2020 :

#### **Résultat de la section de fonctionnement à affecter**

résultat de l'exercice 2019	Déficit	- 1 869,64
résultat antérieur reporté	Excédent	9 274,51
<b>D'où un résultat de clôture définitif 2019</b>	<b>Excédent</b>	<b>7 404,87</b>

#### **Résultat de la section d'investissement et besoin réel de financement**

résultat de l'exercice 2019	Déficit	- 1 860,00
Résultat antérieur reporté	Excédent	16 535,97
<b>D'où un résultat de clôture 2019</b>	<b>Excédent</b>	<b>14 675,97</b>
<b>Montant des restes à réaliser</b>		
recettes restant à réaliser		0,00
dépenses engagées non mandatées		0,00

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2311-5, Il est proposé au Conseil d'administration,

- **De constater** les résultats du compte administratif 2019 tels qu'ils apparaissent ci-dessus,
- **D'affecter** l'excédent de la section de fonctionnement soit 7 404,87 € de la manière suivante :  
7 404,87 € en section de fonctionnement en report à nouveau.
- **De reporter** l'excédent de la section d'investissement soit 16 535,97 € en report à nouveau excédentaire,
- **De dire** que ces résultats sont repris au budget primitif 2020 du CCAS
  - **7 404,87 €** en recette de fonctionnement au compte 002 résultat de fonctionnement reporté,
  - **14 675,97€** en dépense d'investissement au compte 001 solde d'exécution reporté.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration accepte à l'unanimité ces propositions

#### **DEL2020\_007 - FINANCES - BUDGET CCAS– Vote du budget primitif 2020**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2312-1 à L.2341-1,

Vu la délibération DEL2020\_005 du 4 mars 2020, approuvant le compte administratif 2019,

Vu la délibération de ce jour, décidant de l'affectation des résultats 2019,

Après examen détaillé des dépenses et des recettes,

Il est proposé au Conseil d'administration,

- **De voter** par chapitre le budget primitif 2020 du CCAS en fonctionnement et en investissement de la manière définie ci-après,

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

<b>FONCTIONNEMENT DEPENSES</b>				
<b>Chapitre</b>	<b>intitulés</b>	<b>Reports de 2019</b>	<b>Propositions nouvelles</b>	<b>Total budget 2020</b>
011	Charges à caractère général		7 960,00	7 960,00
012	Charges de personnel et frais assimilés		200,00	200,00
65	Autres charges gestion courante		6 500,00	6 500,00
67	Charges exceptionnelles		12 000,00	12 000,00
023	Virement à la section d'investissement			
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>				<b>26 660,00</b>

FONCTIONNEMENT RECETTES				
Chapitre	Intitulés	Reports de 2019	Propositions nouvelles	Total budget 2020
74	Dotations et participations		19 256,00	19 256,00
75	Autres produits de gestion courante			
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels			
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>			<b>19 256,00</b>	<b>19 256,00</b>
R 002 RESULTAT REPORTE N-1				7 404,00
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>				<b>26 660,00</b>

#### SECTION D'INVESTISSEMENT :

Chapitre	intitulé	Reports de 2019	Propositions nouvelles	Total budget 2020
16	Capital des emprunts			
20	Immobilisations incorporelles			
21	Immobilisations		4 000,00	4 000,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>			<b>4000,00</b>	<b>4000,00</b>
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE N-1				
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>				<b>4 000,00</b>
INVESTISSEMENT RECETTES				
Chapitre	intitulés	Reports de 2019	Propositions nouvelles	Total budget 2020
13	Subventions			
16	Emprunts et cautions			
	Total des recettes d'équipement			
10	Dotations, fonds divers			
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés			
021	Virement de la section de fonctionnement			
<b>Total des recettes d'investissement</b>				
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE N-1				14 675,00
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>				<b>14 675,00</b>

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité  
**ADOpte** le budget primitif du CCAS de l'exercice 2020 arrêté comme ci-dessus.

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

##### **\* Banque alimentaire :**

Fabienne DHUISME remercie les bénévoles pour la distribution poursuivie pendant le confinement (au début avec ancienne équipe), 3 familles viennent régulièrement. Sylvain des Services Techniques allait chercher les denrées sur Nîmes puisque les livraisons étaient interrompues.

Dominique VINCENTI et Chantal MAZELLIER informe le CA qu'il faut réfléchir à une distribution le mercredi après-midi car le frais est livré vers 10h30-11h ce qui rend impossible sa distribution aux familles le jour même (il est donc gardé 1 semaine dans le frigo CCAS au lieu de profiter de suite aux familles).

Un recensement des bénévoles et un planning seront établis pour faire un roulement dans les membres (Hélène COURTEVILLE, M. ALATERRE et Mme VINCENTI se proposent pour aider Chantal MAZELLIER et Dominique VINCENTI).

##### **\* Plan canicule :**

Fabienne DHUISME rappelle que ce plan est déclenché par le Préfet, à Congénies la salle du Conseil Municipal et la salle commune de la Maison en partage peuvent être réquisitionnées.

Elle souligne qu'il faudra établir un schéma organisationnel pour identifier le rôle de chacun en cas de déclenchement de ce plan.

Officiellement il n'y a qu'1 personne d'inscrite (la même chaque année), les autres personnes sont suivies et connues par relations ou soins infirmiers. Il y a une veille active.

Indépendamment de ce plan, le CCAS recense et tient à jour un listing des personnes fragiles/à risques/isolées : la liste est énumérée, observations collégiales, des personnes sont ajoutées.

Il y a 2 personnes qui sont très difficiles à contacter (refus d'ouvrir, pas de réponse au téléphone) => Chantal MAZELLIER va retenter de les joindre.

Il faudrait prendre contact avec les infirmiers (autres que M et Mme MONNIER) qui interviennent sur le village pour avoir leurs retours.

Le CCAS souhaiterait avoir connaissance d'anciens résidents de Congénies qui sont en Maison de retraite (pour garder un contact avec leur village).

**\* Question : des situations se sont-elles dégradées suite au COVID ?**

Réponse Fabienne DHUISME et Chantal MAZELLIER : l'assistante sociale n'a pas été joignable pendant le confinement, on ne sait pas s'il y a des nouveaux dossiers de demande, en tout cas la Mairie n'a pas eu directement de nouvelles demandes. Le lien avec l'assistante sociale n'a pas encore pu être établi.

Proposition collégiale de communiquer sur l'existence du CCAS et de ses missions via les outils de la Mairie, en donnant les noms des membres (tout le monde accepte) pour que les personnes en difficultés puissent avoir un contact + facile par connaissance plutôt qu'une demande officielle via l'institution

**\* Mme MONNIER** remercie la Mairie pour son implication dans la création/suivi de la Maison en partage.

Fabienne DHUISME indique qu'elle et Chantal MAZELLIER y passe régulièrement. Il faudra d'ailleurs rencontrer les animateurs et Présence 30 pour discuter de quelques problèmes identifiés (vaisselle, rencontres intergénérationnelles, courses alimentaires). Il faudra voir les missions de Présence 30 prévues dans le contrat actuel et en rediscuter (transport courses notamment).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 45.

*Affiché le*